AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -6-8-65 404248

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)

C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 59 d'Août 1965 1965-23

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Les pluies de la deuxième quinzaine de juillet ont provoqué quelques contaminations de Mildiou sur les jeunes feuilles. On note aussi parfois un peu de Rot brun.

Pour éviter l'extension de ces foyers encore peu importants, nous préconisons l'application immédiate d'un traitement.

Black-Rot : De nouvelles taches peuvent apparaître vers le milieu de la semaine dans les zones habituellement envahies.

Le traitement préconisé pour le mildiou sera valable également contre le Black-rot.

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse Orientale du Pêcher : L'évolution reste toujours peu importante. Néanmoins, pour éviter des attaques sur fruits, un traitement insecticide pourrait être appliqué sur toutes les variétés tardives, ainsi que sur les variétés de saison dont la récolte n'aura pas lieu avant le 20 août.

INFORMATIONS

VIGNE

Oïdium : L'oïdium est en progrès dans l'ensemble de la circonscription. Nous rappelons donc l'intérêt de notre précédente information.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse de la Prune : Les indications sont données dans le Bulletin Technique N° 59 du mois d'Août pour l'application d'un traitement vers la fin de la première décade d'Août. Nous demandons aux pruniculteurs dont la récolte se trouve plus ou moins endommagée par la chenille du carpocapse de bien vouloir nous le signaler.

Bordeaux, le 4 Août 1965

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Flavescence Dorée de la Vigne :

La Station de Zoologie Agricole du Sud-Ouest préconise un traitement contre les Cicadelles agent vecteur de la Flavescence Dorée en Armagnac.

P176